

l'éduc'mag

LE MAGAZINE DE L'UNSA ÉDUCATION

mars 2016

146

4,60 €

**Pouvoir
d'achat,**
*invertissons
la courbe !*

l'Enseignement Public

CPPAP N° 0713 S 06569

La fédération UNSA des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture



Plus forts ensemble !

C'est quoi une meilleure assurance vie ?



- 4... 5...

- ...

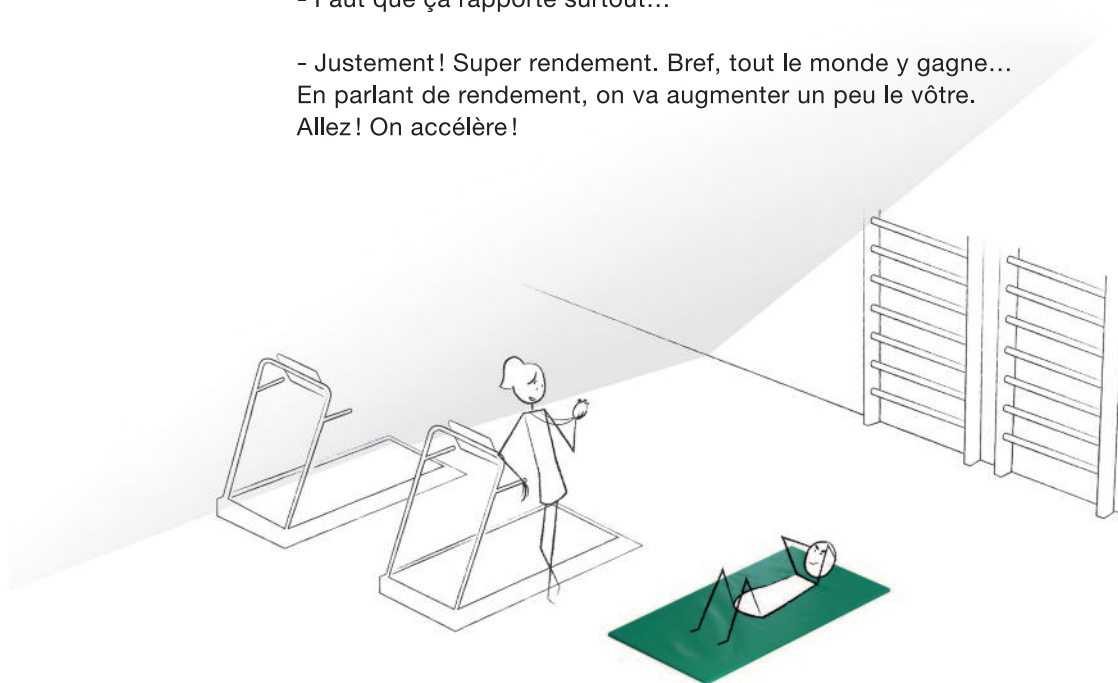
- 7... 8... Au fait, j'ai pris une assurance vie à la MAIF.

- Ah ?... Fallait me demander.

- Pourquoi ? L'argent est placé dans les entreprises solidaires et ça crée des emplois.

- Faut que ça rapporte surtout...

- Justement ! Super rendement. Bref, tout le monde y gagne...
En parlant de rendement, on va augmenter un peu le vôtre.
Allez ! On accélère !



ASSURANCE VIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE.

3 bonnes raisons d'y croire : un contrat reconnu par la presse spécialisée, un mécanisme solidaire qui participe à la création d'emplois, une fiscalité particulièrement attractive.

On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

À SAVOIR : Contrat multisupport comportant un fonds euros au rendement 2015 de 2,75 % net de frais sur l'épargne gérée et hors prélèvements sociaux. Pour les supports en unités de compte, le risque de perte de capital est assumé par l'adhérent. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

QUI FAIT QUOI ? Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire est conçu et géré par Parnasse-MAIF, filiale assurance vie de la MAIF. **Parnasse-MAIF** - société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort B 330 432 782 - Le Pavois - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9. **MAIF** - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. **Filia-MAIF** - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

édito

Invertissons la courbe

Directeur de la rédaction
Laurent Escure

Directeur de la publication
Fabrice Coquelin

Rédacteur en Chef
Christophe Guillet

ont participé à ce numéro :

**Denis Adam, Claudie Allaire,
Karine Autissier, Alain Bernat,
François Cencerrado, Pierre Château,
Fabrice Coquelin, Samy Driss,
Françoise Ducroquet, Laurent Escure,
Céline Faurand, Florent Galy,
Christophe Guillet, Yannick Lavesque,
Frédéric Marchand,
Emmanuel Margerildon,
Monique Nicolas, Morgane Verviers**

Conception
Voici des fruits des fleurs

Illustration couverture
Michel Alméras

Réalisation
Yellowstone-design

Publicité
Anat Régie • 01 43 12 38 15

Impression
Imprimerie IPS

Pour les personnes souhaitant
s'abonner, le prix du numéro
est de 4,60 €, l'abonnement
annuel de 18,40 €.

C.P.A.P.
0713 5 06569

Dépôt légal
décembre 2015



UNSA ÉDUCATION

87^{bis}, AVENUE GEORGES GOSNAT
94853 IVRY-SUR-SEINE CÉDEX

TEL. : **01 56 20 29 50**

FAX : **01 56 20 29 89**

national@unsa-education.org

unsa-education.com

Les agents publics ont vu leur pouvoir d'achat régresser depuis plus de 6 ans. C'est pourquoi il y a urgence à augmenter le point d'indice. L'UNSA s'est engagée pour que soit mis en œuvre le protocole parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR). Il comporte des avancées pour les carrières et les parcours qui vont apporter du « plus » à chaque agent. Mais au-delà de ces acquis concrets, nous avons exigé et obtenu que ce protocole comporte également un rendez-vous salarial. Il se tiendra le 17 mars. Nos attentes sont fortes. Nous ne nous contenterons pas d'une mesure technique et symbolique. Nous exigeons que le pouvoir d'achat des fonctionnaires aille franchement de l'avant. À défaut, nous prendrons nos responsabilités et organiserons les actions de mobilisation nécessaires.

L'UNSA Éducation considère que l'engagement des agents qui contribuent sur tous les territoires à maintenir la cohésion sociale doit être reconnu. Nous avons toujours dit que toutes les marges de manœuvre disponibles ne devaient pas être utilisées sur le seul point d'indice (qui profite le plus à ceux qui ont déjà

plus) et nous avons obtenu de premières avancées pour les plus faibles rémunérations (catégorie C et B). Cependant, aujourd'hui, le temps est venu pour que le point d'indice, qui est le cœur de la rémunération de la Fonction publique de carrière, progresse à nouveau. Alors, tournons la page de ce contentieux salarial et revalorisons le traitement des agents. Les militantes et les militants de l'UNSA Éducation le disent avec force : pour le pouvoir d'achat, l'inversion de la courbe, c'est maintenant.

Laurent Escure

Secrétaire général
de l'UNSA Éducation
@LaurentEscure



Retrouvez les éditoriaux de Laurent Escure sur unsa-education.com



l'educ'mag n° 146 - mars 2016

3

Sommaire

Cent quarante six

146

6-7 • **Brèves** d'actu

10 • **Congrès régionaux** ... connaître
et faire connaître l'UNSA Éducation

12-13 • **UNSA** : réorienter la politique de l'emploi

17 • **Agenda social** de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche : où est la volonté d'aboutir ?

18 • **PPCR** : premières avancées pour nos collègues !

20-21 • Lycées... et maintenant

22-23 • Toute discrimination doit être combattue

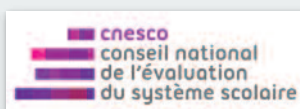
24 • Remise en cause de la mixité :
une mauvaise réponse à de bonnes questions

26-27 • **L'École Laïque**
du Chemin des Dunes de Calais

28-29 • Entretien avec **Éric Fottorino**



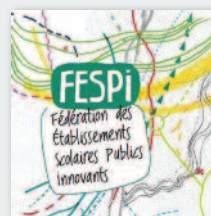
Citoyenneté : sondage CASDEN-CNESCO



La CASDEN, banque coopérative de toute la Fonction publique et le Cnesco, Conseil national d'évaluation du système scolaire, publient un sondage sur l'interrogation des Français au sujet de leur perception de la citoyenneté et leur opinion sur son apprentissage.

Les résultats de ce sondage intitulé : « Être citoyen aujourd'hui : une perception élargie, pourtant méconnue des jeunes » est analysé par Nathalie Mons, sociologue et présidente du Cnesco. Ils révèlent que les Français portent une vision nouvelle et multidimensionnelle de la citoyenneté, intégrant aussi les valeurs traditionnelles civiques. D'après les résultats, le fait d'être citoyen s'apprend principalement au sein de la famille mais aussi à l'école.

Établissement innovants : séminaire de la FESPI



Le séminaire annuel de la FESPI (fédération des établissements scolaires innovants) sera l'occasion de s'interroger sur la réforme du collège (avec F. Sturbaut, Éducation & Devenir, C. Krepper, SE-UNSA, C. Chabrun, ICEM, A. Sabatini, CEMEA, Liliane Moyano, FCPE, C. Noyer, collège lycée expérimental). Il verra intervenir X. Gassmann (psychanalyste), et P. Rayou (sciences de l'éducation, Paris-VIII). Les ateliers porteront sur la démocratie lycéenne et la prise en compte de la parole des élèves, sur l'accrochage et le décrochage...

Plus d'informations :

www.fespi.fr/seminaire-de-la-fespi-du-18-au-19-mars-2016/



DÉCOUVREZ LE 1^{ER} ÉCOSYSTÈME D'APPRENTISSAGE NUMÉRIQUE COMBINANT DES MOOCS ET DES JEUX PÉDAGOGIQUES !

Conçu pour les enseignants et les élèves de 8 à 16 ans, Alimentarium Academy propose un mode d'apprentissage inédit avec des supports de cours, des vidéos d'experts et des jeux pédagogiques pour apprendre les fondamentaux de l'alimentation et la nutrition de manière active et ludique.

Inscrivez votre classe en ligne et suivez ses progrès en direct !

www.alimentarium.academy

Brèves

On en parle!

« Les Républicains doivent être le parti du principe d'innovation plus que du principe de précaution, le parti du gaz de schiste, des OGM, des biotechs » Luc Châtel

Le parti récemment nommé les Républicains, a-t-il aussi emprunté à son homonyme américain l'idéologie de priorité de la croissance effrénée sur la protection de l'environnement et de la santé des citoyens ?

On en parle moins...

L'IKV⁽¹⁾, qu'est-ce que c'est ?

Une indemnité (fixée à 0,25 € du kilomètre) destinée aux salarié(e)s du secteur privé se rendant sur leur lieu de travail en vélo, peut désormais être prise en charge par l'employeur. À quand l'extension de ce dispositif aux personnels du secteur public qui pédalent ? ⁽¹⁾ Indemnité kilométrique vélo



La date 8 mars

La journée internationale des droits des femmes

C'est, chaque année, l'occasion de dresser le bilan des progrès réalisés et de mettre l'accent sur les objectifs à atteindre. 2016 aura pour thème : La parité en 2030 : avancer plus vite vers l'égalité des sexes.

L'Internationale de l'Éducation (IE), met l'accent sur l'histoire du militantisme des femmes au sein des syndicats. La présence et la participation des femmes syndicalistes se sont avérées - et continuent d'être - un véritable moteur à l'origine des contributions du mouvement syndical à la lutte pour l'autonomisation économique des femmes.

Une journée pour que femmes et hommes prennent conscience ensemble de l'importance de l'égalité femmes hommes.

www.unwomen.org/fr/news/in-focus/international-womens-day



d'actu.

**Carton
Rouge**

Travail des enfants

Les industriels de téléphone mobile ne sont pas très regardants sur les conditions dans lesquelles sont extraits les minerais nécessaires à la fabrication des smartphones.

Amnesty International appelle la société civile à les interpeller à propos du travail des enfants dans les mines d'extraction du cobalt au Congo.

www.amnesty.fr/Presse/Communiques-de-presse/Le-travail-des-enfants-derriere-la-production-de-smartphones-et-de-voitures-electriques-17351

Télétravail : le décret est paru !



Le télétravail est une nouvelle modalité d'organisation du travail dont les conditions et modalités d'organisation sont précisées dans le décret 2016-151 du 11 février 2016.

Copie Corrigée

« Mélanger les élèves permet de diminuer le nombre d'élèves peu performants tout en ne réduisant pas le nombre d'élèves très performants ». N'en déplaise à certains, réduire la mixité ne fait pas mieux réussir les élèves ! C'est une donnée qu'il faut retenir de la dernière enquête Pisa 2012.

http://bit.ly/UE_ecolepubpriv

le meilleur Tweet

@LaurentEscure

Bacheliers pro et techno dans le sup : vers des quotas contraignants ? #baronnoir

http://bit.ly/quota_bacprotech



Congrès de Grenoble : une préparation active dans les territoires

Les congrès régionaux se sont déroulés de janvier à début mars dans l'ensemble des régions métropolitaines et d'Outre-mer. Ils ont mobilisé de nombreuses militantes et militants qui ont pu échanger, proposer et donner leur avis.

Le projet de résolution générale - boussole de notre activité pour les quatre ans à venir - et le manifeste Oxygène(s) pour une nouvelle société éducative et solidaire ont pu être débattus et enrichis.

Ces temps collectifs ont aussi permis de renouveler les équipes régionales et tracer des perspectives de développement.

Du 29 au 31 mars 2016, le congrès national va poursuivre ces débats en associant l'ensemble des délégués et déléguées des 22 syndicats et des sections régionales.

Alsace • Champagne-Ardenne • Lorraine



Réunion

Bourgogne • Franche-Comté



Corse



Île-de-France



Guadeloupe



Aquitaine • Limousin • Poitou-Charentes



Auvergne • Rhône-Alpes



Languedoc-Roussillon • Midi-Pyrénées



Martinique



SEJS UNSA



Lors de son Assemblée générale du 26 novembre dernier, **Pierre Garrec** a été élu Secrétaire général du **SEJS-UNSA** (Syndicat de l'encadrement de la Jeunesse et des Sports). Il succède à cette responsabilité à Isabelle Becu-Salaün.

> sejs.permanence@unsa-education.org



Le SEP se développe dans le privé

Poursuivant ses implantations dans la convention collective de l'animation, le **SEP-UNSA** vient de créer deux nouvelles sections syndicales à l'association « Contact et Promotion » ainsi qu'à la « Maison de la nature du Ried » dans le Bas-Rhin. Il conforte sa présence au « Musée des confluences » dans le Rhône. Il se présente également aux élections à « l'AFR Montclar de Quercy » dans le Tarn-et-Garonne.

> sep.sg@unsa-education.org

Plus forts ensemble !

Les congrès régionaux : des moments propices pour connaître et faire connaître l'UNSA Éducation

Les congrès régionaux, comme le congrès national sont des moments propices aux actions de notoriété. Ces moments rares de rassemblement de toutes les forces militantes sont idéaux pour faire parler de l'UNSA Éducation. Qu'il s'agisse de mieux faire connaître notre projet, nos positionnements ou nos valeurs aux personnels de l'Éducation, ou qu'il s'agisse tout simplement de nous faire connaître auprès d'un plus large public.

Cela s'est traduit de différentes manières :

Certaines régions ont su profiter de la présence d'un ou d'une secrétaire nationale - voire du secrétaire général - pour aller rencontrer les collègues de l'Éducation sur le terrain, dans leurs établissements ou leurs services... Ou pour organiser avec la complicité des Unions régionales UNSA des tractages de rue pour aller à la rencontre, cette fois, des salariés des Très Petites Entreprises (TPE), confirmant une fois de plus que les TPE sont l'affaire de tous !

D'autres régions ont organisé des conférences de presse auprès des médias régionaux réunissant face aux



LE PROGRÈS

Unsa Education en congrès à Saint-Chamond

Il Gilles Mondin, Véronique de Mars et Marc Bouteux du syndicat Unsa avec le proviseur de lycée Claude-Labbe, 14 mars 2016

Plus de 80 personnes de 17 syndicats d'UNSA Education ont assisté mercredi au congrès régional Auvergne-Rhône-Alpes. Un congrès qui a permis la fusion des sections régionales existantes et qui se veut aussi préparatoire des orientations syndicales pour les années prochaines.

Parmi les préoccupations du quotidien, la réforme des collèges. Pour le nouveau secrétaire régional Marc Bouteux, le projet de réforme des collèges est « un sujet qui va dans le bon sens ».

« Le système scolaire est encore trop classé par disciplines, estime de son côté Gilles Mondin, secrétaire régional adjoint Unsa pour l'académie de Lyon. Il faut faire travailler, plus encore, les enseignants ensemble sur des projets communs, devant les élèves ».

Parmi les autres préoccupations du quotidien, il y a encore la laïcité, « pour arriver à travailler avec tout le monde, sans avoir la peur de l'autre », poursuit Véronique de Mars, la secrétaire départementale. Elle affirme que, dans la Loire, « certains établissements sont ghettoïsés, dans aucune mixité sociale et que, malgré les moyens mis en place, les élèves n'y viennent pas ». Et de rappeler qu'en tant qu'enseignants, nous sommes d'abord des éducateurs ».

Frédéric Palissas
frederic.palissas@leprogres.fr

journalistes les responsables locaux de l'UNSA, de l'UNSA Éducation et des différents syndicats présents.

Ces congrès étaient visibles sur les réseaux sociaux montrant à la fois le dynamisme de notre fédération, mais aussi l'envie de construire ensemble un projet utile, cohérent et positif.

C'est dans ce bel état d'esprit que nous nous retrouverons à Grenoble du 29 au 31 mars pour le congrès national ! Et nous mettrons tout en œuvre pour que chaque militant-e-s, chaque adhérent-e-s de l'UNSA Éducation - qu'il ou elle soit présent ou non - puisse profiter de ce moment ! Alors rendez-vous en mars, à Grenoble ou sur les réseaux sociaux !

Nous suivre
sur les réseaux sociaux



[www.facebook.com/
UnsaEducation](http://www.facebook.com/UnsaEducation)



[twitter.com/
UNSA_Education](https://twitter.com/UNSA_Education)



Céline Faurand

celine.faurand@unsa-education.org

10

l'educ'mag n° 146 - mars 2016





Jeunesse
au Plein Air

CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ

LA JEUNESSE AU PLEIN AIR MILITE POUR LE DÉPART DE TOUS LES ENFANTS EN VACANCES

Nous soutenons financièrement le départ des enfants en colonies de vacances, centres de loisirs et classes de découvertes.

Ces aides sont possibles **grâce à vous** et à la **Campagne de solidarité**, organisée tous les ans dans les établissements scolaires. Cette campagne se donne pour objectifs de **sensibiliser les enfants à la solidarité, à la citoyenneté et au droit aux vacances pour tous**. Elle leur permet de mener une action concrète pour aider d'autres jeunes moins favorisés qu'eux.

L'ÉCOLE
EST UN DROIT
LES VACANCES
AUSSI !



28 000 ENFANTS ONT PU PARTIR !

Cette année votre générosité nous a permis de faire partir plus de 28 000 enfants en vacances ! Aidez-nous à aller plus loin ! Votre don nous aidera à renforcer notre action.

CHAQUE GESTE COMPTE !

25€

c'est une aide pour
partir en court séjour

50€

c'est une aide pour
partir en colonie

☐ **OUI**, je réponds à l'appel de *La Jeunesse au Plein Air*. Pour aider plus d'enfants à partir en vacances, je fais un don de :

Soit, après
déduction
fiscale

☐ 10 €	☐ 25 €	☐ 50 €
→ 3,40 €	8,50 €	17 €
☐ À ma convenance : €		

☐ Veuillez trouver ci-joint mon versement par chèque à l'ordre de **La JPA**.

☐ Merci de m'adresser le **reçu fiscal** qui me permet de déduire de mes impôts **les deux tiers** de ce versement, et permet à l'association **d'agir trois fois plus**.

BON DE SOLIDARITÉ

à retourner à l'adresse ci-dessous

MES COORDONNÉES

(Inutile de remplir si elles figurent sur mon chèque)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Email :

Informatique et Libertés :
Pour tout droit d'accès et de rectification, s'adresser à La JPA.



Vous avez une question ? Vous pouvez contacter directement Amandine Oudart, responsable donateurs au 01.44.95.03.73 ou par mail : a.oudart@jpa.asso.fr
La Jeunesse au Plein Air, 21 rue d'Artois, 75008 Paris - 01.44.95.81.20 - www.jpa.asso.fr



Réorienter la politique de

Réforme du Code du travail, emploi et chômage, état d'urgence, autant de sujets d'actualité sur lesquels Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA, exprime les positions de notre Union.

L'actualité sociale, c'est le projet de loi El Khomri de réforme du Code du Travail. Qu'en pense l'UNSA ?

Ce projet est complexe, avec plus de 150 pages dont 80 sur la seule question du temps de travail. On entend souvent tout et n'importe quoi à son sujet, notamment sur les réseaux sociaux où certains ne poursuivent pas toujours des objectifs syndicaux. L'UNSA l'a analysé minutieusement. Elle y a trouvé des avancées sur le Compte Personnel d'Activité, le détachement des salariés étrangers, une amélioration des moyens pour le dialogue social ou encore sur la médecine du travail. Mais il y a aussi des moins inadmissibles : la facilitation du licenciement économique, un barème aux prud'hommes plafonnant les

indemnités en cas de licenciement abusif, l'extension du forfait jour sur décision unilatérale de l'employeur, la modulation du temps de travail passant de 1 an à 3 ans, la modification forcée du contrat de travail en cas d'accord d'entreprise portant sur l'emploi entraînant, en cas de refus du salarié, un licenciement individuel. L'UNSA est aussi en désaccord avec la validation des accords à 30% par référendum. Bref, l'UNSA est déterminée à faire bouger ce texte.

L'arrière-plan de tout cela, c'est un chômage qui ne recule pas et un sentiment d'impuissance face à l'emploi

Oui et c'est notre préoccupation centrale. L'emploi est d'abord relié à l'activité économique, pas au nombre d'articles du Code du Travail. En matière d'emploi, il y a le fond et la conjoncture. Le fond, ce sont les évolutions structurelles auxquelles il faut

adapter l'économie (mondialisation, transitions numérique et écologique...) en y défendant les salariés (formation, sécurisation des parcours professionnels...). La conjoncture, ce sont des indicateurs au vert mais des entreprises françaises figées. Face à cela, il faut des déclencheurs volontaristes. L'UNSA revendiquait un plan centré sur des secteurs en développement avec des effets rapides sur l'emploi (PME, isolation thermique des bâtiments...). Et puisque le pacte de responsabilité ne fonctionne pas globalement, car le patronat ne joue pas le jeu, réorientons ses crédits. Le plan « emploi » du gouvernement n'y correspond pas assez : formation des chômeurs, développement de l'apprentissage, c'est bien, mais ce ne sont pas des déclencheurs économiques.



l'emploi

L'UNSA s'était inquiétée de l'état d'urgence proclamé dans le pays. Où en est-on ?

Le Parlement vient d'en voter la prolongation. Les nécessités de la lutte contre le terrorisme sont réelles mais 6 mois de plus de restrictions des libertés ne peuvent que susciter notre vigilance. Deux questions se rajoutent :

- la constitutionnalisation de l'état d'urgence avec le cafouillage de la déchéance de nationalité que l'UNSA a condamné ;
- le projet de réforme pénale qui ferait des mesures exceptionnelles de restrictions des libertés la règle commune. L'UNSA a, là aussi, dit son inquiétude, notamment face à des mesures de privation de liberté reposant sur l'administration et plus sur le juge.



Propos recueillis par

Fabrice Coquelin

fabrice.coquelin@unsa-education.org

Décembre 2016 : les TPE* votent !

Elles sont 90 % des entreprises françaises, ils sont la moitié du salariat français, mais qui en parle ? Les très petites entreprises (TPE) et leurs moins de 11 salariés seront pourtant sous les feux de l'actualité en décembre 2016. Fleuristes, comptables, aides-vétérinaires, électriciens, secrétaires médicaux, plombiers, vendeurs, mécaniciens, pharmaciens, coiffeurs, ambulanciers et bien d'autres métiers encore comme votre assistante maternelle, votre femme de ménage ou l'aide à domicile de vos parents... : ces salariés de TPE voteront pour désigner les syndicats qui les représenteront. L'UNSA, 4e syndicat aux élections TPE de décembre 2012, sera à nouveau présente avec un mot d'ordre : « salariés de TPE, salariés à part entière », et la volonté de les informer et de les défendre. Leur faire connaître l'UNSA, c'est l'affaire de chacune et de chacun pour que des milliers de voix lui fassent atteindre la représentativité interprofessionnelle nationale.



Personnels & Éducation

La DRH des ministères sociaux a perdu ses élections de décembre 2014

Lors des élections de décembre 2014, l'UNSA Éducation avait dénoncé les nombreuses irrégularités constatées par ses militant-e-s, ce qui avait démontré une fois de plus, l'incapacité de la DRH⁽¹⁾ à prendre en compte les spécificités de Jeunesse et Sports.

A lors qu'elle voyait sa légitimité et sa représentativité largement renforcées, l'UNSA Éducation décida donc de déposer un recours gracieux sur le 15e siège en demandant de le geler.

Le recours ayant été rejeté par le Ministère, l'UNSA Éducation a obtenu satisfaction le 7 janvier 2016 devant le Tribunal administratif de Paris.

Il faut rappeler que notre fédération porte, depuis 3 ans, la revendication du rattachement des personnels techniques et pédagogiques et des personnels administratifs issus de l'Éducation nationale à la DGRH⁽²⁾ commune du MENESR⁽³⁾.

En décidant de ne pas faire appel du jugement, la DRH des ministères sociaux admet implicitement l'ampleur

de ses erreurs, reconnaît ainsi son entière responsabilité concernant l'annulation de ces élections et se voit obligée d'en organiser de nouvelles.

Majoritaire chez les personnels de Jeunesse et Sports, l'UNSA Éducation est très attachée à la tenue d'un véritable dialogue social et exige de vraies élections démocratiques.

⁽¹⁾ DRH : Direction des ressources humaines.

⁽²⁾ DGRH : Direction générale des ressources humaines

⁽³⁾ Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Agir concrètement pour les contractuels des GRETA

Un arrêt du Conseil d'État rendu en décembre dernier excluait les formateurs contractuels des GRETA et CFA de l'accès au CDI en raison des dispositions contenues dans le dernier alinéa de l'article 6bis de la loi 84-16 du 11 janvier 1984.

L'UNSA Éducation est intervenue immédiatement sur ce point auprès de la ministre de l'Éducation nationale, mais aussi au groupe de travail « personnels exerçant en formation continue » de janvier.

Le cabinet nous a réaffirmé la volonté de la ministre de « sécuriser ces personnels au maximum. »

Ainsi, dans le cadre du projet de loi El Khomri, le gouvernement présentera une disposition permettant l'accès à la CDIisation des contractuels de GRETA et de CFA mais aussi une autre pour permettre aux contractuels B et C d'aller au-delà du plafond de 70% de quotité de service.



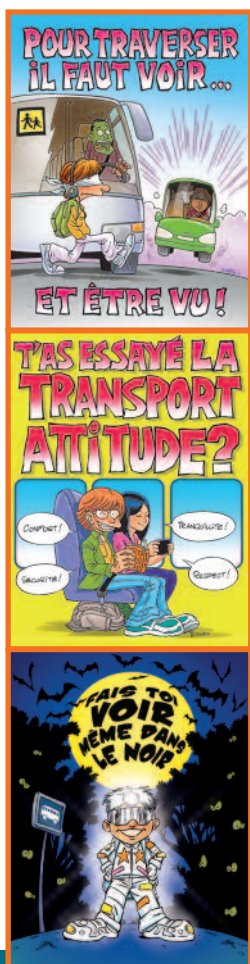
Samy Driss

samy.driss@unsa-education.org

QUALITÉ - SÉCURITÉ - PRÉVENTION



ASSOCIATION NATIONALE POUR LES TRANSPORTS ÉDUCATIFS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC



L'ANATEEP recherche des bénévoles

*pour sensibiliser les élèves à la sécurité
dans les transports scolaires*

Afin d'assurer une représentation au niveau national sur l'ensemble du territoire et de répondre aux sollicitations des établissements scolaires et collectivités territoriales en matière d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté, l'ANATEEP a besoin de nouveaux intervenants pour étoffer son réseau.

Nous recherchons donc des bénévoles disposés à s'investir quelques heures dans l'année au sein d'une équipe départementale (Adateep), pour agir au service des enfants.

Contactez-nous au 01 43 57 42 86 ou sur courrier@anateep.fr

WWW.ANATEEP.FR





Fin des fiches de paie en retard ?

La dématérialisation de la fiche de paie des fonctionnaires est à l'étude. Cela s'inscrit dans un dispositif plus large avec la création d'un espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP) qui contiendrait aussi des documents pour préparer sa retraite.

Qui est concerné et quand ?

Fin 2016, la Marine nationale servira de test. Puis en 2017, un service de l'État, permettra un test plus large. En 2018, la généralisation se fera à tous les services de la Fonction publique d'État avec une double utilisation du papier et du numérique pendant deux ans. Enfin, le « *tout numérique* » sera effectif à partir de 2020. Les contractuels et les stagiaires entreront dans le dispositif mais avec un décalage d'un an. Quant aux exceptions, elles

seront précisées dans les arrêtés de chaque Ministère.

Vigilance !

Les retards dans la délivrance des documents administratifs, notamment au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, peuvent poser de gros problèmes aux personnels dans leur quotidien. Ce projet est donc intéressant car il permettrait de gagner du temps sur les délais.

L'UNSA Éducation sera, comme à son habitude, vigilante et force de proposition afin d'améliorer concrètement le quotidien des collègues.

Retrouvez d'autres articles sur le même thème :

http://bit.ly/UE_remuneration

Accès aux casiers judiciaires

Dans une optique de protection des mineurs, les ministères de la Justice et de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont publié un arrêté commun pour encadrer d'avantage les règles en matière de suivi du casier judiciaire des personnels au contact avec des mineurs.

Pour rappel, seul l'extrait (ou bulletin) numéro 2 du casier judiciaire est vérifié lors de l'entrée dans la Fonction publique. Dorénavant, un suivi de consultation du bulletin n°2 (SCB2) sera opéré tout au long de la carrière.

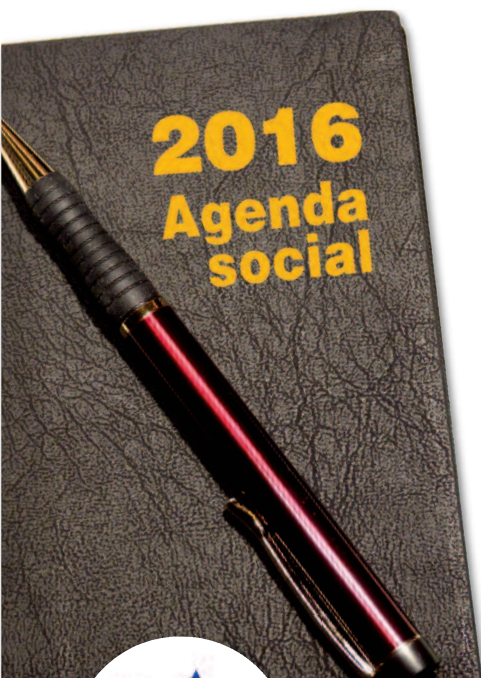
Plus d'informations sur notre site : www.unsa-education.com



Pierre Château

pierre.chateau@unsa-education.org

Personnels



Chèques vacances

pour les contractuel-le-s des EPLE

Depuis le 1er janvier 2016, les personnels contractuels des EPLE de l'Éducation nationale peuvent prétendre aux chèques-vacances, au titre de l'action sociale interministérielle au bénéfice des personnels de l'État.

Sont concernés :

- assistant-e-s d'éducation (AED) ;
- accompagnant-e-s des élèves en situation de handicap (AESH) ;
- personnels des GRETA.



Monique Nicolas

monique.nicolas@unsa-education.org

Agenda social de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : où est la volonté d'aboutir ?

L'avancée des travaux de l'Agenda social est particulièrement décevante. Les perspectives d'amélioration pour les personnels sont bien trop incertaines, lointaines voire inexistantes.

Signataires d'un protocole d'accord sur l'Agenda social en février 2014, l'UNSA Éducation et ses syndicats n'ont eu de cesse de demander que s'ouvrent rapidement les discussions.

Il a fallu attendre novembre 2015 pour qu'enfin débutent les premiers groupes de travail.

Pour autant, à ce jour : aucune avancée concrète. Déjà sept réunions pour en arriver... à un calendrier de 5 nouvelles dates jusqu'au mois de mai.

On nous y annonce des guides de bonnes pratiques et des bilans qui permettront de réfléchir à la suite.

Pour l'UNSA Éducation, il faut des propositions réelles pour les agents sur les questions de carrières, de mobilité, de formation. Les bilans sont certes importants, mais il est temps d'avancer. Nous espérons qu'il n'est pas trop tard pour le faire.

En ne s'impliquant pas dans le dispositif et en lançant en parallèle des groupes de travail sur la simplification de l'Enseignement supérieur et la Recherche, le cabinet du Secrétaire d'État a montré le peu d'intérêt qu'il portait à ces discussions.

Or le dialogue social nécessite un engagement politique fort pour aboutir, comme l'a rappelé Laurent Escure dans un **communiqué commun** ⁽¹⁾ avec nos syndicats.

⁽¹⁾ À retrouver sur notre site : www.unsa-education.com - Rubrique presse/communiqués.



Emmanuel Margerildon

emmanuel.margerildon@unsa-education.org

Fonction Publique

Parcours professionnels carrières et rémunérations. Premières avancées pour nos collègues !

Le protocole parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) prévoit des mesures qui se mettront en œuvre entre 2016 et 2020 (voir calendrier ci-dessous).

Voici un état des lieux de cet important chantier pour lequel l'UNSA s'est fortement engagée et qui doit permettre des avancées pour l'ensemble des fonctionnaires. Nous agissons pour que tous les textes soient publiés au printemps 2017.

Ce qui a été fait :

- l'organisation en 3 grades au lieu de 4 de la catégorie C. Ainsi tous les personnels du grade le plus bas (4e) intégreront le grade supérieur (3e). Ceux du 3e intégreront le 2e et enfin ceux du 2e et 1er seront reversés dans le grade le plus haut ;
- La mise en place des nouvelles grilles de rémunération des personnels de catégorie B. Cela se traduira par une augmentation de rémunération mensuelle qui pourrait aller jusqu'à 80€ en fin de processus vers 2020 ;
- des textes sur le rythme d'avancement et les grilles des corps infirmier-ère-s, assistant-e-s de service social et conseiller-ère-s techniques de service social ;
- en ce qui concerne la filière sociale, nous avons obtenu des engagements pour que les modalités du passage en catégorie A soient discutées dès novembre 2016 ;
- le transfert d'une partie des primes en rémunération indiciaire qui améliorera les pensions ;

Calendrier des revalorisations 2016 - 2020

	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
CATÉGORIE C					
CATÉGORIE B (incluant personnels sociaux)					
CATÉGORIE C PERSONNELS SOCIAUX : Reconnaissance des qualifications et des missions					
PARAMEDICAL					
A-TYPE					
ENSEIGNANTS (type certifiés)					
A-ATYPIQUE (de niveau A-Type)					
A-ATYPIQUE (IB sommital inférieur à l'IB 966)					
A-ATYPIQUE (de niveau supérieur au A-Type)					

IB : indice brut

- l'avancement à rythme unique dans les grilles qui se traduit progressivement dans les décrets.

Ce qui reste à faire :

- le rendez-vous salarial ;
- les nouvelles grilles pour les enseignant-e-s ainsi que pour les Personnels Techniques et Pédagogiques de Jeunesse et Sports ;
- les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle dans l'avancement : des échanges ont lieu dans les ministères et au niveau Fonction publique sur la manière, les moments et les critères qui entraîneront à certains moments

de la carrière une accélération de l'avancement de plusieurs mois ;

- les textes pour les catégories A-types même s'ils sont déjà prévus dans le protocole ;
- les discussions pour les Ingénieurs d'étude et les Assistants ingénieurs.
- les discussions sur les catégories A supérieures à la fin de l'année 2016 ;
- le passage en catégorie A des assistant-e-s de service social.



Frédéric Marchand

frederic.marchand@unsa-education.org



Fonction Publique

Rendez-vous salarial : en finir avec le gel du point d'indice !

Au moment d'écrire ces lignes, nous venons d'apprendre que le rendez-vous salarial a été repoussé au 17 mars suite au remaniement ministériel. Pour l'UNSA Éducation, ce rendez-vous doit être l'occasion de stopper l'érosion du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Notre baromètre UNSA des métiers de l'Éducation nous confirme tous les ans cette priorité pour les agents. Il est donc évident que le gel du point d'indice qui dure depuis 6 ans doit cesser et que sa revalorisation ne saurait être purement symbolique. Pour l'UNSA Éducation, ceci doit venir en complément des refontes des grilles indiciaires prévues dans le protocole.

Transformation de primes en points d'indice

Prévue dans le protocole parcours professionnels carrières et rémunérations, la transformation d'une partie des primes dans la rémunération indiciaire va commencer.

En effet, certains collègues, notamment de catégorie B, vont voir cette mesure s'appliquer au printemps 2016 (avec effet rétroactif depuis janvier).

Concrètement, ma rémunération nette mensuelle baisse-t-elle ?

Non, j'aurai le même montant « net » sur mon compte en banque mais il y aura des modifications à l'intérieur de mon bulletin de paie. Aucune prime ou indemnité ne sera touchée en particulier. Il y aura juste un montant global identique pour toutes, tous, qui sera prélevé mensuellement (environ 30 €). Alors que dans le même temps, le nombre de points d'indice qui permet de calculer la rémunération sera augmenté dans les mêmes proportions.

Quel est l'intérêt du transfert de primes en points ?

Cela permet une hausse de la pension pour les futur-e-s retraité-e-s (vous, moi) car la pension des fonctionnaires est calculée sur l'indice de rémunération, sans les primes. Plus l'indice est élevé, plus le montant de la retraite est important.

Pour l'UNSA, c'est une mesure qui, même limitée, va dans le sens d'un rééquilibrage nécessaire en faveur de la rémunération indiciaire.

Et après ?

Les prochains à connaître ce transfert Primes/points d'indice seront les collègues de catégorie C et de catégorie A en janvier 2017.



Pierre Château

pierre.chateau@unsa-education.org

Lycées... et maintenant ?

Vincent Peillon, en ouvrant les travaux de la Refondation, avait précisé qu'il était prématuré d'envisager de nouvelles avancées sur le lycée qui n'avait pas encore « digéré » les réformes en cours. Aujourd'hui est mis en chantier, justement, le bilan de ces dernières réformes. Mais sans perspective d'une prochaine étape. Il est pourtant urgent de penser le lycée de demain et son inscription dans le parcours bac -3/bac +3 que nous appelons de nos vœux.

Le ministère de l'Éducation nationale a décidé de mener une consultation-bilan des dernières réformes qui ont touché les différentes voies du lycée. D'un côté, il mène un groupe de travail avec les syndicats de personnels, de l'autre il réunit fédérations de parents d'élèves et syndicats lycéens. Dans le même temps, l'Inspection générale est chargée d'un rapport sur les évolutions de la voie technologique.

Beaucoup d'agitation pour quoi ?

Telle est la question qu'il convient de se poser alors même que le cabinet de la Ministre a annoncé dès l'ouverture de ces travaux que le but n'était pas de déboucher sur de nouvelles réformes même si quelques évolutions marginales étaient envisageables.

Une fois de plus, la démarche mise en œuvre laisse entendre qu'un consensus pourrait se dégager sur une évaluation partagée. Leurre ! La preuve en est, s'il en fallait une. Trois rencontres plus tard, ne restent autour de la table que trois organisations syndicales : les réformistes l'UNSA et le

SGEN CFDT et un syndicat minoritaire de personnels de direction. Les autres ont décidé de boycotter, campant sur leur opposition aux réformes.

Pourtant, une suite est plus que nécessaire

Que l'on ne rallume pas un conflit dans l'Éducation, en voulant modifier l'organisation des lycées va de soi alors même qu'il faut réussir, à la rentrée prochaine, la réforme du collège. L'UNSA Éducation s'inscrit dans une démarche responsable et souhaite que les moyens d'accompagnement et l'animation pédagogiques des corps de direction et d'inspection soient concentrés prioritairement sur la mise en œuvre et la réussite de la réforme du collège. Il est impératif de stabiliser le socle commun de la scolarité obligatoire en articulant mieux le collège et l'école primaire et en cessant de le considérer comme un petit lycée.

Pour autant, profiter d'une évaluation pour ouvrir de nouvelles pistes vers de futures évolutions n'est pas en soi choquant. Bien au contraire. Pour beaucoup, la réforme du lycée demeure au milieu du gué. L'enfermement dans les filières, la prépondérance de la filière « S » du lycée général, l'orientation par défaut en voie technologique et surtout profession-

nelle, sont - entre autres - autant d'obstacles qui ne permettent pas de répondre à l'objectif de réussite de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat et 50 % au niveau licence.

Si l'articulation collège-lycée doit mieux fonctionner, elle n'est pas le seul point d'évolution indispensable.

Des parcours modulaires et l'inscription dans le bac -3 bac +3

Le lycée ne peut offrir une formation « à la carte » à chaque élève. Ce n'est ni réalisable, ni souhaitable. Il convient que les contenus des formations soient construits en prenant en compte plusieurs critères : les souhaits d'orientation des élèves, les besoins de l'insertion professionnelle, mais aussi l'éducation indispensable pour faire de chaque jeune un citoyen éclairé.

Comprendre le monde d'aujourd'hui nécessite de maîtriser des compétences permettant de rechercher les informations là où elles se trouvent, pouvoir les trier, se faire sa propre opinion. Cela ne peut s'appuyer que sur des savoirs construits - entre autres - en classe.

De même, les études prévoient que les jeunes entrant dans la vie active exerceront plus de sept métiers différents au cours de leur carrière dont

plusieurs qui ne sont pas encore inventés. Cela impose une formation générale permettant les reprises de formation, les reconversions et donc un contenu, préparant certes à l'emploi de demain, mais aussi aux transformations d'après-demain.

Entre des filières étanches et une formation à la carte, il existe une voie médiane que nous privilégions : celle de menus, suffisamment souples pour permettre les passerelles et structurés pour constituer des parcours dans lesquels élèves, enseignants, parents et personnels éducatifs se retrouvent.

De tels parcours devraient s'inscrire dans une meilleure articulation entre le lycée et l'Enseignement supérieur, comme cela est expérimenté de manière volontaire dans certains territoires. Ce qui mériterait d'être généralisé, afin de donner une réalité à ce qui reste encore trop souvent un simple slogan.

Nous sommes dans une période d'évaluation, la Refondation doit aboutir et la fin de cette mandature ne verra pas l'ouverture de nouveaux grands chantiers dans l'Éducation. Il est donc plus que temps de réfléchir à ce dossier, d'en débattre sereinement, de faire des propositions réalistes et pertinentes, de faire un choix clair de méthode et d'évolution de l'ensemble du système éducatif, dans la continuité de la Refondation.

Demain, il n'est pas sûr que les conditions pour le faire seront à nouveau réunies.



Denis Adam

denis.adam@unsa-education.org



Toute discrimination doit être combattue

Les actes et menaces racistes, antisémites et anti-musulmans ont enregistré une hausse de 22 % par rapport à 2014. Ce chiffre a été rendu public en janvier par la Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme (DILCRA).

Ces statistiques ne reflètent peut-être pas la totalité de l'augmentation des actes et menaces puisque la DILCRA n'agrège que les plaintes et les mains courantes. De nombreux actes commis peuvent ne pas avoir été déclarés.

Or cette augmentation significative a fait moins de « *buzz médiatique* » qu'ont pu le faire dernièrement d'autres débats. Pas de tweets indignés, ni de gros titres ulcérés...

Pourtant préjugés et stéréotypes ne sont pas des sujets théoriques, ils sont une humiliation quotidienne, vécue au présent, chacun-e pouvant être à la fois victime et coupable de racisme.

Lutter contre le racisme commence donc par une interrogation sur notre propre rapport à l'autre. Car même imprégnés de bons sentiments et de bienveillance, les préjugés sont présents dans notre société.

Pour faire face à la recrudescence des actes de rejet, le gouvernement a présenté, en 2015, un plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme qui a fait passer entre autres décisions, les paroles racistes du droit de la presse au droit pénal, notamment pour réguler ce qui se dit sur les réseaux sociaux.

Mais, force est de constater que s'il est à priori unanimement condamné, le racisme n'a pas disparu, mais a évolué.

Plus flou, plus ordinaire, sa force vient aussi de sa banalité.

Par conséquent, la condamnation pénale des paroles délictueuses est incontournable mais ne peut à elle seule suffire pour combattre le rejet de l'autre. Un effort constant de déconstruction des préjugés et de pédagogie est nécessaire.

Et nous, éducateurs, éducatrices, militants, militantes à l'UNSA Éducation, nous avons une responsabilité à assumer dans la lutte contre toute forme de discrimination. C'est un chantier de longue haleine qui passe par des politiques publiques volontaristes mais aussi par nos interventions individuelles et collectives lorsque nous sommes témoins ou victimes d'actes discriminatoires.



Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme

Du 21 au 28 mars 2016, la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme sera un temps privilégié pour promouvoir les actions, les projets, les débats ainsi que les ressources pédagogiques et médiatiques qui valorisent le vivre-ensemble, les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, en associant l'ensemble des équipes éducatives pédagogiques, les parents d'élèves et les partenaires de l'École. Si les « Éducation à » (la santé, la citoyenneté, au développement durable, aux médias...) sont de plus en plus présentes au sein de l'École, leur dimension éthique et politique qui bousculent la forme scolaire et la pratique enseignante, cherchent encore à se détacher de l'étiquette « effet de mode », ou d'empêcher le travail disciplinaire. Avec les tragiques attentats qui ont touché la France, l'« Éducation contre » le racisme et l'antisémitisme demande, elle aussi, à être défendue comme action engagée, légitime et complémentaire des savoirs disciplinaires.

L'École premier lieu du vivre-ensemble doit permettre aux jeunes, aux citoyens de demain de s'interroger ensemble sur les mécanismes du préjugé. La lutte contre le racisme implique que l'on sache en reconnaître toutes les formes, à commencer par les situations, les attitudes qui, au quotidien, banalisent le rejet de l'autre.

<http://semaine21mars.tousuniscontrelahaine.gouv.fr>



« Les mots et (les actes) pour vivre ensemble »

Sous la direction de son président Thierry Baudet, la MGEN publie aux éditions du Cherche Midi un ouvrage auquel 25 personnalités, venues d'horizons différents, ont contribué pour « donner du sens aux actes et aux mots ». L'ambition de ce livre est de faire entendre des voix engagées sur des thèmes tels que la laïcité, le respect, la place des religions, les discriminations... afin de « mieux penser le vivre ensemble dans ce monde instable et incertain, bousculé par la géopolitique » après les terribles attentats de l'année 2015. Dessinateurs, sociologues, philosophes, historiens, écrivains, acteurs de l'Éducation nationale... toutes et tous de différentes générations apportent la pluralité de leur point de vue. Le livre contient également des exemples d'actions concrètes d'associations sur le terrain donnant une preuve du vivre et du faire ensemble.

Karine Autissier
karine.autissier@unsa-education.org



Morgane Verviers
morgane.verviers@unsa-education.org



Remise en cause de la mixité : une mauvaise réponse à de bonnes questions

Les acquis sociétaux sont toujours bien fragiles. Ce qui semblait vrai un temps, et nous paraissait immuable, finit souvent par être remis en cause un jour ou l'autre, comme si l'on oubliait trop facilement les raisons qui avaient justifié ces choix. Aujourd'hui, c'est la mixité qui fait à nouveau débat.

Alors que la mixité scolaire s'est construite autour de la défense de l'égalité des sexes, études Pisa à l'appui, il n'est pas rare d'entendre que la meilleure réussite des filles à l'École serait la cause d'un véritable malaise chez les garçons qui engendrerait comportements sexistes et violences sexuelles. De là à remettre en cause la mixité, il n'y a qu'un pas.

Paradoxalement, dans son dernier ouvrage ⁽¹⁾, paru en février 2016, Jean-Louis Auduc se demande, si, pour sauver la mixité, il ne faudrait pas séparer garçons et filles « *une heure ou deux* », pour l'apprentissage de la lecture ou l'orientation...

Une heure ou deux aujourd'hui, combien demain ? À l'heure où certains pays, anglo-saxons pour la plupart, multiplient les écoles séparées, ne peut-on y voir un danger ?

Ne faudrait-il pas prendre le problème autrement et s'interroger davantage sur l'apprentissage de la différence et l'intérêt au contraire de la mixité.

Dans une interview aux Cahiers pédagogiques, Geneviève Pezeu, chercheuse, rappelait que « *les adultes ont accepté l'idée de mixité pour les jeunes qu'ils éduquent et instruisent, mais ils ont rarement pris conscience de leur rôle pour faire vivre cette mixité dans le collectif* ».

Remettre en cause la mixité - ne serait-ce qu'en partie - n'est-ce pas surtout se défaire au lieu de chercher à la faire vivre au mieux et rater une occasion de s'interroger sur nos propres pratiques d'éducateurs ?

Si les questionnements sur les réussites inégales des garçons et des filles sont légitimes, les séparer dès le plus

jeune âge serait la négation des plus et des moins de chacun qui doivent, dans le vivre-ensemble, trouver un équilibre.

« *Installer le respect entre toutes et tous, apprendre le bonheur de partager un espace, du commun, c'est la mission de l'école* ». C'est ce que préconisaient il y a quelques temps Vincent Peillon et Najat Vallaud-Belkacem pour lutter contre les violences de genre.

Nous ne pouvons qu'y souscrire en défendant une éducation à l'égalité dans et hors l'école, une égalité qui passe aussi par la pratique de la mixité dans tous les lieux et à tous moments.

⁽¹⁾ École : la fracture sexuée. Jean-Louis Auduc
Éditions Fabert

Repères

Avec la création des CES (Collèges d'Enseignement secondaire) dans les années 60, la mixité va se répandre progressivement. Il faudra attendre 1975 et la loi Haby pour qu'elle devienne obligatoire de la maternelle au lycée.



Françoise Ducroquet

francoise.ducroquet@unsa-education.org

30 ANS

LES RESTAURANTS
DU CŒUR
LES RELAIS DU CŒUR

... DE COMBATS ET D'ENGAGEMENT
EN FAVEUR DES PLUS DÉMUNIS

MERCI



Depuis 30 ans, grâce à votre confiance
et à votre générosité, les bénévoles des
Restos du Cœur peuvent poursuivre leurs
actions d'aide et d'insertion.

on compte sur vous
Coluche

© Gaston BERGERET - News Média

FAITES VOTRE DON en ligne sur www.restosducoeur.org/dons
ou en flashant le QR Code



BULLETIN DE SOUTIEN

À compléter et envoyer sous **enveloppe non affranchie** à :

Les Restaurants du Cœur - Libre Réponse 53061 - 91129 PALAISEAU Cedex

☐ M ☐ Mme

P3100

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Email @

Téléphone

- ☐ Je demande à recevoir mon reçu fiscal par mail
☐ Je ne souhaite pas recevoir d'informations des Restos du Cœur sur mon adresse mail
☐ Je souhaite recevoir la documentation « Legs, donation et assurance-vie »



PENSEZ-Y

- **30 €** assurent un repas quotidien pour une personne pendant 1 mois
- **90 €** assurent un repas quotidien pour une personne pendant tout l'hiver
- **180 €** assurent un repas quotidien pour une maman et son enfant pendant tout l'hiver
- **529 €** aident une famille tout l'hiver

LOI COLUCHE

Les dons des particuliers aux Restos du Cœur bénéficient d'une **réduction d'impôt de 75%** jusqu'à **529 €**

L'École Laïque du Chemin des Dunes de Calais

« Continuer d'apprendre, d'échanger avec ses pairs, c'est fondamental pour reprendre confiance en soi et conserver sa dignité. C'est l'objectif de l'École Laïque du Chemin des Dunes ouverte à toutes et à tous, quelles que soient les confessions. »

Zimako Jones, réfugié nigérian.

Créée à l'initiative de Zimako Jones, cette école a consolidé son existence grâce à l'engagement d'une trentaine d'enseignant-e-s et éducateurs, éducatrices bénévoles ainsi qu'aux dons récoltés par Solidarité Laïque en partenariat avec ses organisations membres.

L'engagement de Solidarité Laïque et de ses membres dont l'UNSA Éducation fait partie, répond au souci de faire respecter sur notre territoire tant la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) ratifiée par la France en 1990, que le Code de l'Éducation français et donc d'obtenir des acteurs publics locaux et nationaux qu'ils appliquent ce droit à tous les enfants quels que soient leur lieu de vie et leur nationalité.

Une réponse d'urgence

L'action conduite à Calais ne doit pas être envisageable sur le long terme mais elle répond à une situation de crise au bénéfice des jeunes et des enfants tant que les pouvoirs publics

ne se mobiliseront pas. Grâce aux dons collectés, il a été possible d'acheter du matériel adapté aux besoins immédiats (palettes, bâches, isolants...) mais aussi d'équiper les salles de classe (raccordement électrique, fournitures scolaires dont 11 ordinateurs).

Une inauguration réussie

L'inauguration, le 6 février dernier, a eu un succès médiatique considérable. La mobilisation du secteur associatif et des syndicats a mis en évidence les carences des acteurs publics face à la situation des jeunes migrant-e-s présent-e-s dans ce camp. Elle a permis d'ouvrir un dialogue et d'engager une réflexion à plus long terme afin d'élaborer ensemble « un projet durable qui respecte la dignité de chacun » et que tous les enfants des camps soient accueillis dignement à l'école. C'est dans ce sens que nos camarades du Pas-de-Calais, fortement investis dans ce dossier, ont obtenu de la Direction des services académiques la création de 3 classes destinées à ces jeunes migrant-e-s.

Des lendemains difficiles

Alors que le chantier touchait à sa fin, l'annonce, fortement médiatisée, de la destruction prochaine de la partie sud du camp, sur laquelle est installée l'École Laïque du Chemin des Dunes, a semé la consternation. Sans concertation, la préfecture du Pas-de-Calais a décidé, d'un trait de plume, de détruire un dispositif qu'elle n'avait su mettre en place comme elle en avait pourtant l'obligation !

L'UNSA Éducation est intervenue auprès du Ministère pour qu'une solution soit trouvée dans les meilleurs délais.

Avec les autres organisations membres de Solidarité Laïque, elle entend « maintenir la pression pour que le camp et l'école ne soient pas détruits, le temps d'imaginer collectivement des solutions sans doute à portée de main - et sans ignorer les difficultés - si le dialogue est fondé sur le respect mutuel des deux parties ».



L'école laïque du Chemin des Dunes, c'est aujourd'hui :

Plus de 30 bénévoles impliqués.

1 infirmerie, 2 salles de classes.

1 salle de réunion et 1 local de stockage.

Des cours 7 jours sur 7.

20 adultes et 15 enfants.

Un accueil juridique et médical.

Un espace de partage et d'échanges.



Nos camarades UNSA Éducation du Pas-de-Calais agissent ...

Quelques jours après son inauguration, le 6 février, l'annonce de la destruction de l'École Laïque du Chemin des Dunes relève du mépris des initiatives en faveur des réfugiés ainsi que des organisations qui les soutiennent.

L'UNSA Éducation du Pas-de-Calais, fortement investie, avait alerté le Directeur des services académiques sur le droit à la scolarisation des enfants de réfugiés dans le Calaisais et obtenu la création de 3 postes pour leur accueil lors du CTSD (comité technique spécial départemental) du 5 février.

L'UNSA Éducation souhaite désormais rencontrer rapidement Madame la maire de Calais afin d'évoquer l'attribution de locaux disponibles, d'évaluer et de quantifier les demandes exprimées par les familles concernées.



François Cencerrado

francois.cencerrado@unsa-education.org

Entretien avec Éric Fottorino

Pourquoi est-il nécessaire d'éduquer aux médias dans le monde actuel ?

Je vois plusieurs raisons impérieuses qui vraiment s'imposent pour éduquer aux médias. D'une part, chez les jeunes, il y a vraiment une surexposition à l'univers médiatique à travers tous les écrans. On voit bien ce bain permanent qu'on appelle aussi « *infotainment* », c'est-à-dire un mélange d'information et de distraction et même de dérision. Je pense que cette surexposition mérite évidemment qu'il y ait une sorte de filtre éducatif pour y remédier et pour ne pas être irradié par l'information sous toutes ses formes. L'autre point qui est le corollaire, c'est l'abondance ou la surabondance d'informations et de médias qui créent une sorte d'indigestion et l'on est en permanence dans une sorte de « *copier-coller* ». On ne sait plus trop d'ailleurs si c'est de l'information, si c'est de la communication. Il y a donc ce mélange des genres en permanence qui, évidemment, ajoute à l'idée de la nécessité de trier un peu le bon grain de l'ivraie. Ensuite, il y a sur les médias d'aujourd'hui, le meilleur et le pire, en particulier, sur internet, sur les réseaux sociaux. On peut trouver aussi bien des informations très fiables, bien développées, bien expliquées que des théories du complot, du révisionnisme, de l'antisémitisme et tout ça se balade joyeusement ensemble sans hiérarchie.

D'après vous, quelles pourraient être les pistes pour éduquer aux médias et à l'information ?

L'éducation aux médias devrait arriver très tôt dans un parcours scolaire. Dès la 6e, il faudrait prévoir chaque mois, un programme à la fois théorique et pratique sur : qu'est-ce qu'un journal ? Comment fait-on un journal écrit, parlé ou télévisé ? Qu'est-ce qu'une source d'information ? Et se poser les bonnes questions. Par exemple, est-ce qu'on doit croire ce qu'on lit, ce qu'on entend, ce qu'on voit ? Je pense qu'il faudrait vraiment une éducation très particulière aux médias pour, à la fois, savoir les utiliser, mais aussi savoir s'en prémunir et donner aux jeunes la connaissance de ce qu'est cet univers.

Quels seraient les objectifs de cette éducation aux médias et à l'information ?

Savoir s'informer, aller à la recherche de la bonne information, la recouper, montrer qu'une information souvent, n'a pas qu'une seule explication, multiplier les sources, savoir qu'il n'y a pas un oracle qui dit vrai et puis tout le monde dit faux. À quoi cela sert-il de chercher de l'information ? Ça sert à se forger sa propre opinion. Ça veut aussi dire qu'on doit éveiller chez les jeunes qui apprennent, le sens critique, leur capacité à s'interroger, à questionner. Je pense qu'un bon

journal est celui qui questionne, qui permet le questionnement. Il faut apprendre aux jeunes à se questionner, à questionner l'information : d'où elle vient ? Qui l'a donnée ? Qui a intérêt à la donner ? Si on considère que l'information est un enjeu moderne majeur, il faut voir qu'autour de cet enjeu, il y a des pouvoirs, il y a des influences, il y a de la désinformation, de l'intoxication.

Quels rôles peuvent jouer les professionnels de l'information dans l'EMI ?

Pour des enfants, pour des jeunes c'est vraiment la pédagogie par l'exemple qu'il faut privilégier et je pense qu'il n'y a pas mieux placé qu'un professionnel. Justement, je crois qu'un professeur peut amener des principes à une pédagogie et je pense qu'un professionnel peut amener le complément, j'allais dire concret, pragmatique et vivant, puiser dans la source intarissable de l'actualité. S'appuyer sur l'exemple, sur l'actualité des événements qu'ils soient nationaux ou internationaux pour essayer de faire comprendre la complexité de l'information. Au-delà d'une semaine de la presse qui revient chaque année et c'est très bien, je pense qu'il faudrait un moment, un espace comme cela à chaque fois qu'il y a des grands événements qui



© Photo Mickael Bougouin

frappent les esprits et qui donnent lieu à des interprétations très variées et quelques fois très conflictuelles. Je questionne quelques fois mes enfants, notamment après les attentats, qu'est-ce que vous avez dit à l'école ? Rien, on n'en a pas parlé. Je trouve que le « *on n'en a pas parlé* » est dommage parce qu'on manque une pédagogie concrète, palpable qui, en plus, renverrait tous ces jeunes au monde dans lequel ils vivent.

Entretien complet sur notre site :
www.unsa-education.com
 > rubrique Culture / À découvrir.



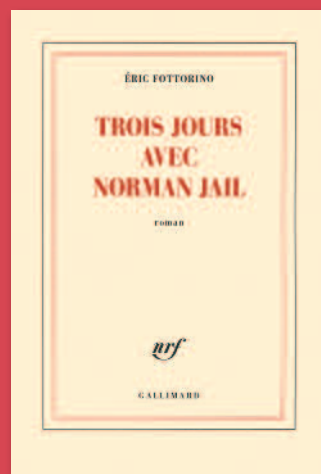
Christophe Guillet

christophe.guillet@unsa-education.org

Éric Fottorino

Journaliste et écrivain français, après 25 années passées au quotidien Le Monde, qu'il dirigea de 2007 à février 2011, il est le cofondateur de l'hebdomadaire Le 1 lancé en avril 2014.

Il publie en février 2016 un nouveau roman « Trois jours avec Norman Jail », un récit et en même temps une réflexion sur la force et la magie de l'écriture.



Trois jours avec Norman Jail

Trois jours avec Norman Jail,
 Éditions Gallimard, février 2016,
 208 pages, 17,50 €.

Cultur'actu



27e édition de la semaine de la presse et des médias dans l'école®

Chaque année, au printemps, les enseignants de tous niveaux et de toutes disciplines sont invités à participer à la *Semaine de la presse et des médias dans l'école*®. Organisée par le CLEMI⁽¹⁾-Réseau Canopé, elle permet d'aborder le système des médias, à former leur jugement critique, à développer leur goût pour l'actualité et à forger leur identité de citoyen. En 2016, elle aura lieu du 21 au 26 mars sur le même thème que l'an passé : « *La liberté d'expression, ça s'apprend* ».

Plus d'un million de journaux et magazines sont envoyés par les éditeurs de presse. Une formidable chance est offerte à ces enfants et ces jeunes de consulter différentes publications d'information pour les consulter, les décortiquer et les comparer.

⁽¹⁾ Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information



Comprendre et utiliser internet

Ce site, réalisé par Canopé de l'académie d'Amiens, propose un nombre important d'outils dans trois espaces différents : jeunes, parents ou formateurs. Il est conçu sous forme de questions/réponses pour que chacun puisse mieux comprendre et utiliser l'internet, connaître ses droits et savoir aborder les informations publiées sur la toile. Les 10 fiches et les 3 infographies « *internet attitudes* », bien que parfois complexes, permettent de toucher tous les sujets du numérique : jeux en ligne, e-réputation, blog responsable, smartphones ou information en ligne par exemple.

<http://crdp.ac-amiens.fr/cui/>



Les clés des médias

Les journalistes disent-ils tous la même chose ? La liberté d'expression et ses limites. La théorie du complot.

Voici 3 des 25 épisodes de 2 minutes qui sont abordés dans la nouvelle web-série lancée par France TV Éducation en partenariat avec le CLEMI, France Inter et le réseau Canopé. Chaque épisode est accompagné par des fiches pédagogiques, des conseils ou une sitographie. Des épisodes pour définir des mots, des concepts afin de mieux les appréhender et amener les élèves à une pratique raisonnée autour des écrans, de l'information, du métier de journaliste. L'intérêt porté à ces films sera accru par la qualité des visuels et le dynamisme de l'animation.

<http://education.francetv.fr/tag/les-cles-des-medias>



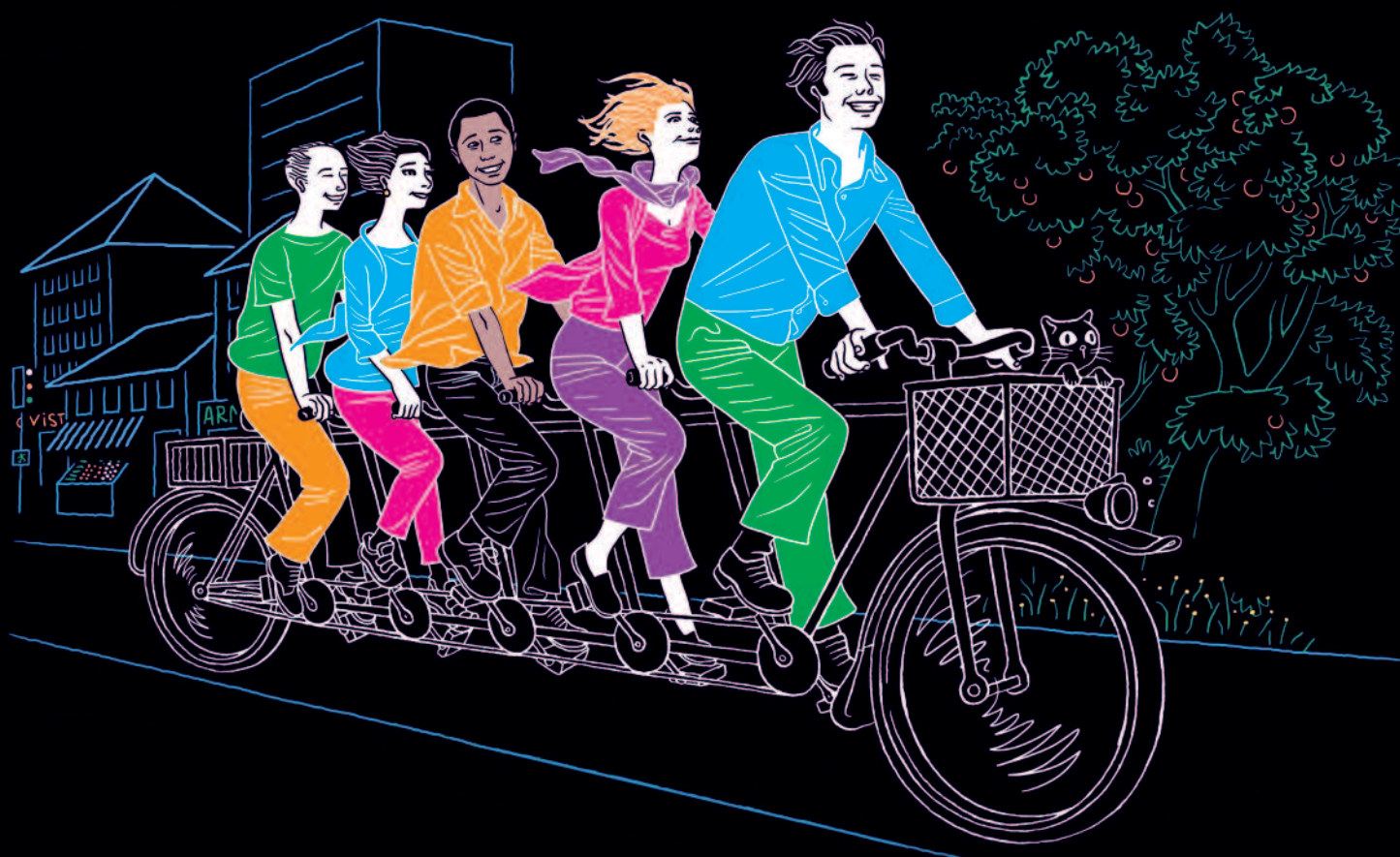
Christophe Guillet

christophe.guillet@unsa-education.org

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



Découvrez la CASDEN
sur www.casden.fr ou contactez
un conseiller au 01 64 80 64 80*

Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h30 (heure de Paris).
Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.



L'offre CASDEN est disponible
dans les agences Banques Populaires,
sur www.casden.fr et sur l'application mobile CASDEN.



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique



mgen[★]

MUTUELLE
SANTÉ
PRÉVOYANCE

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI
CHOISI
MGEN

Maladie, dentaire, optique, mais aussi prévoyance intégrée et services d'accompagnement en cas de coups durs : MGEN garantit une protection performante à chaque moment de ma vie et couvre efficacement mes frais de santé. Pour ma santé, je veux être bien entourée : comme près de 3,8 millions de personnes, j'ai choisi MGEN.

mgen.fr

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.